



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

PILOT

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identité	PILOT
Usage	Code GIFAP : EC
Fournisseur	Herbicide anti-graminées spécifique PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Doit être considéré comme dangereux pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

Description chimique quizalofop éthyl-D, Concentré Emulsionnable, 50 g/l

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	5,2	100646-51-3	quizalofop éthyl-D	
2	>20	68002-97-1 7732-18-5	Alcool gras éthoxylé	
3	15 à 20	64742-94-5	Coupe pétrolière aromatique (Solvesso 200 ND)	
4	> 40	64742-94-5	Coupe pétrolière aromatique (Solvesso 150 ND)	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1			Xn N	R22 R50/53
2			Xi	R38 R41
3			Xn N	R51/53 R65 R66
4			Xn N	R51/53 R65 R66 R67

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque de lésions oculaires graves.
Premiers secours	
Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires persistantes, pratiquer l'oxygénothérapie. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Avis aux médecins	Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.
----------------------------	--

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PILOT**Moyen d'extinction inapproprié**

Jet d'eau.

Produit de décomposition/combustion dangereux

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone et d'azote, acide chlorhydrique.

Equipement de protection

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Informations supplémentaires

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Risque d'explosion des réservoirs exposés au feu.

Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour une protection appropriée, voir section 8.

Précautions pour l'environnement
Méthodes de nettoyage

Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois, argile absorbante, sable ou terre. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Prévention des incendies et explosions

Tenir éloigné des flammes. Faire attention aux décharges électrostatiques. A une température supérieure au point d'éclair, un mélange explosif peut se former.

Conditions de stockage

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate. Capter les vapeurs à leur point d'émission. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation. Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Limites d'exposition**Protection personnelle****Respiratoire**

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques

Main

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou écran facial.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autres informations

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide

Couleur

Marron clair

Odeur

Caractéristique des solvants aromatiques

Point d'éclair

76°C

Température d'auto-inflammabilité

415°C

Propriétés d'explosivité

Les vapeurs peuvent former, avec l'air, un mélange explosif

Densité

0,960 g/ml (20°C)

Tension de surface

29.5 mN/m à 40°C

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PILOT

Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité du quizalofop : 0,4 mg/l)
pH	4,9
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable (quizalofop : log Pow = 4,66 à 23°C)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Eviter les températures élevées. Tenir éloigné des flammes.
Matériaux à éviter	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (acide chlorhydrique).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom	PILOT
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 2500 mg/kg Souris : > 3500 mg/kg
DL50 Voie dermique	Rat : > 2000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : 2,91 mg/l
Irritation	
Peau	Lapin : irritant
Yeux	Lapin : sévèrement Irritant
Sensibilisation	effet sensibilisant modéré (Magnusson & Kligman)
Autres informations toxicologiques	Quizalofop éthyl D (substance active) Non mutagène, non cancérogène, non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	PILOT
Ecotoxicité	
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 213 µg s.a/l
Daphnies	Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : 348 µg s.a/l
Algue	Toxicité aiguë, (Pseudokirchneriella subspicata) 72h : E _b C ₅₀ =24 E _r C ₅₀ =60
Nom	Quizalofop éthyl (substance active)
Ecotoxicité	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2000 mg/kg p.c./jour Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg p.c./jour
Devenir dans l'environnement	
Dégradation abiotique	DT50 < 3 jours
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
Produit et emballage contaminés	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PILOT**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3082
N° d'identification danger	90		

Libellé transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (quizalofop-éthyl D, Coupe pétrolière aromatique)*Transport maritime (IMO/IMDG)*

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3082
Polluant marin	Oui		

Libellé transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (quizalofop-éthyl D, Coupe pétrolière aromatique)*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

Classe	9	Etiquette	9 miscellaneous
Groupe d'Emballage	III	N° ONU	3082

Libellé transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (quizalofop-éthyl D, Coupe pétrolière aromatique)**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement actuel :****Classement basé sur Symbole(s)**

Tests et Calculs



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques**R38 : Irritant pour la peau**

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R67 : L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de Sécurité

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S24 : Eviter le contact avec la peau

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S60 : Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Installations classées

Rubrique 1173

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PILOT

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Délai de réentrée sur les parcelles traitées :

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 48 heures après la fin de la pulvérisation. »

Section modifiée lors de la mise à jour

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
